

ACTIONS DECOULANT DE LA PRECEDENTE SESSION DE LA COMMISSION (S17)

#	Actions décidées lors de la 17e Session de la CTOI (6-10 mai 2013)	Adoptée	Responsabilité	Avancement	Échéance
1	S17 (para. 16): La Commission A NOTÉ , néanmoins, que les statistiques des pêches disponibles pour de nombreuses flottes, en particulier pour les pêcheries côtières, ne sont pas assez précises pour pouvoir réaliser une analyse complète, comme cela a plusieurs fois été indiqué dans les précédents rapports du GTTT et du CS. La Commission DEMANDE aux pays participant à ces pêcheries de prendre des mesures immédiates pour améliorer la situation des déclarations de statistiques des pêches au Secrétariat de la CTOI.	S17 (mai 2013)	Toutes CPC	En cours - Certaines CPC renforcent leur système de collecte et de gestion des données, en utilisant leurs ressources propres et/ou des fonds d'organismes étrangers (par exemple OFCF, SmartFish, BOBLME) ou de la CTOI. Les statistiques des Comores, de Sri Lanka et Madagascar devraient s'améliorer à l'avenir.	
	S17 (para. 21): La Commission A DÉCIDÉ de démarrer un processus consultatif avec les gestionnaires, scientifiques et autres parties prenantes pour discuter de la mise en œuvre de l'ESG de la CTOI.	S17 (mai 2013)	Secrétariat/ Groupes de travail	En cours - Des modèles d'exploitation pour le germon et le listao (par le biais du programme MSC des Maldives) sont en cours de développement. Des activités de renforcement des capacités pour l'ESG débiteront en 2014, suite à l'élaboration d'un modèle d'exploitation d'ESG pour le germon.	
	S17 (para. 25): Tout en félicitant les 26 CPC qui ont fourni un rapport en 2012, la Commission a également souligné l'importance de la soumission des rapports nationaux par toutes les CPC et DEMANDE à celles qui ne respectent pas leurs obligations de déclaration à cet égard (sept, à savoir : Érythrée, Guinée, Pakistan, Sierra Leone, Tanzanie, Vanuatu, Yémen), de fournir au CS un rapport national en 2013.	S17 (mai 2013)	Érythrée, Guinée, Pakistan, Sierra Leone, Tanzanie, Vanuatu and Yémen	En cours - L'Érythrée, la Guinée, la Sierra Leone et le Yémen n'ont pas soumis leur rapport national.	
	S17 (para. 29): La Commission DEMANDE que la région du sud-ouest continue à être analysée en tant qu'une ressource [<i>l'espadon</i>] à part, dans la mesure où elle semble être fortement réduite par rapport à l'ensemble de l'océan Indien.	S17 (mai 2013)	Comité scientifique	En cours - L'espadon dans SWIO fera l'objet d'une évaluation des stocks en 2014, comme convenu par le CS en 2012 et 2013.	

#	Actions décidées lors de la 17e Session de la CTOI (6-10 mai 2013)	Adoptée	Responsabilité	Avancement	Échéance
	S17 (para. 31): La Commission A NOTÉ la mise à disposition par le CS de la matrice de stratégie de Kobe II pour le patudo, le listao, l'albacore et l'espadon (océan Indien et sud-ouest de l'océan Indien) et a reconnu que c'est un outil de gestion utile et nécessaire. La Commission DEMANDE que de telles matrices soient fournies pour toutes les évaluations des stocks par les groupes de travail sur les espèces et qu'elles soient incluses dans le rapport du Comité scientifique en 2013 et les années suivantes.	S17 (mai 2013)	Groupe de travail sur les thons tropicaux	En cours – La matrice stratégique de Kobe II est exigée.	
	S17 (para. 34): La Commission A NOTÉ quelques améliorations mineures dans la quantité de statistiques des pêches à la disposition du CS et de ses groupes de travail en 2012, mais a réitéré ses préoccupations concernant le manque de données des pêches pour certains engins et flottes au sujet des espèces-cibles et des prises accessoires. En particulier, de nombreuses statistiques de pêche sont manquantes ou incomplètes pour certaines pêcheries industrielles et artisanales. Ainsi, la Commission DEMANDE à toutes les CPC d'améliorer leur collecte et leur déclaration des données, en particulier en tenant compte du fait que la Commission a entamé un processus de consultation concernant l'élaboration de critères pour un système d'allocation des quotas.	S17 (mai 2013)	Toutes CPC	En cours – idem 1.	
	S17 (para. 49): La Commission DÉCIDE qu'un appui juridique approprié devrait être présent durant les futures sessions du CdA afin d'assister les membres lors des délibérations sur les cas d'allégations INN.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	Le Secrétariat a écrit au Bureau juridique de la FAO (24 juillet 2013) et une réponse a été reçue le 23 avril 2014, diffusée dans la Circulaire CTOI 2014-41.	
	S17 (para. 50): La Commission a exprimé sa préoccupation face à l'absence de plusieurs CPC à la réunion du CdA et EST CONVENU que le président du CdA devrait soumettre par écrit des questions à chacune des CPC qui n'étaient pas présentes à la réunion du CdA. Pour les CPC qui étaient présentes à la S17, cela se ferait au cours de la présentation du rapport du CdA10. Pour les CPC qui n'étaient pas présentes à la S17, la « lettre de commentaires sur les questions de conformité » serait envoyée par le Président de la CTOI après la réunion de la Commission et inclurait une expression de préoccupation étant donnée l'absence de CPC aux réunions de la CTOI.	S17 (mai 2013)	Secrétariat/ Président	Terminé - Lettres de commentaire envoyées par e-mail à six CPC (ERI, GIN, PAK, SDN, SLE & YEM) le 14 mai 2013.	
	S17 (para. 51): La Commission A CONVENU de l'élaboration et de la distribution des lettres de commentaires par le président de la CTOI, soulignant les domaines de non-application aux CPC concernées, ainsi que les difficultés et les obstacles rencontrés.	S17 (mai 2013)	Secrétariat/Président	Terminé - Lettres de commentaire distribuées à toutes les CPC présentes à S17 le 10 mai 2013, puis par courriel après la session.	

#	Actions décidées lors de la 17e Session de la CTOI (6-10 mai 2013)	Adoptée	Responsabilité	Avancement	Échéance
	S17 (para. 52): La Commission DÉCIDE qu'une échéance de 60 jours avant la prochaine session annuelle de la Commission sera établie pour les réponses des CPC aux « lettres de commentaire sur les questions de conformité » de la Commission, rédigées sur la base des délibérations annuelles du CdA.	S17 (mai 2013)	Toutes CPC	Le président du CdA enverra les rappels aux CPC dans sa circulaire concernant CdA11.	60 jours avant S18
	S17 (para. 53): La Commission RECOMMANDE que le Secrétariat continue de donner suite aux problèmes identifiés, y compris par le biais d'activités ciblées de développement des capacités, en particulier pour les États côtiers en développement.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	En cours – Plusieurs missions d'aide à l'application (Terminées pour LKA, IDN, MDG, MOZ, TZA, prévues pour MUS & KEN) et un Atelier régional depuis S17.	
	S17 (para. 54): La Commission DÉCIDE que le Sri Lanka continuera de fournir les rapports mensuels, y compris i) des preuves des actions prises à l'encontre des navires INN, ii) les noms des propriétaires et capitaines actuels et précédents et iii) les numéros CTOI de la Liste des navires autorisés, dans un format standardisé, même si aucune nouvelle information n'est disponible, pour chacun des navires signalés à la CTOI pour pêche INN.	S17 (mai 2013)	Sri Lanka	En cours – Rapports jusqu'en août 2013 reçus et diffusés.	
	S17 (para. 55): La Commission DÉCIDE que le Sri Lanka fournira régulièrement au Secrétariat, pour circulation à la Commission, des informations sur la mise en œuvre de sa feuille de route pour le mécanisme de surveillance des navires et sur l'adoption de nouveaux critères pour un régime de licences hauturières.	S17 (mai 2013)	Sri Lanka	En cours. Le Sri Lanka a fourni des informations qui ont été diffusées le 19 décembre 2013 par le biais de la Circulaire CTOI 2013-108.	
	S17 (para. 56): La Commission A NOTÉ que des discussions bilatérales entre l'Union européenne et le Mozambique avaient eu lieu et que les parties avaient décidé de régler la question durant CdA10. L'accord entre les parties devra être pleinement appliqué dans les 30 jours suivant sa signature, après quoi le Mozambique fera rapport à la Commission sur l'exécution de cet accord.	S17 (mai 2013)	UE/Mozambique	Terminé – Accord diffusé le 7 août, par le biais de la circulaire CTOI 65.	30 jours après la 17 ^e session
	S17 (para. 63): La Commission DÉCIDE que le <i>HSIANG FA 26</i> sera ajouté sur la Liste provisoire des navires INN de la CTOI, comme prévu par le paragraphe 14 de la Résolution 11/03.			Terminé : Voir Circulaire 2013-89	
	S17 (para. 64): La Commission DÉCIDE que le <i>Hwa Kun n°168</i> sera ajouté sur la Liste provisoire des navires INN de la CTOI, comme prévu par le paragraphe 14 de la Résolution 11/03			Terminé – Voir Circulaire 2013- 89	

#	Actions décidées lors de la 17e Session de la CTOI (6-10 mai 2013)	Adoptée	Responsabilité	Avancement	Échéance
	S17 (para. 65): La Commission A ADOPTÉ la Liste CTOI des navires INN et la Liste CTOI provisoire des navires INN comme fournies en Annexe XI [Rapport S17] .			Terminé - Liste INN diffusée par le biais de la Circulaire 2013-52.	
	S17 (para. 67): La Commission DEMANDE au Secrétariat d'examiner les pratiques similaires [<i>un mécanisme régional d'arraisonnement et d'inspection en haute mer</i>] des autres ORGP et d'élaborer un document sur ce sujet pour la prochaine réunion du CdA en 2014.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	En cours Un document a été préparé et soumis au CdA11 en 2014.	
	S17 (para. 76): La Commission DÉCIDE que les candidatures au statut de CNCP ne seront pas examinées si les parties concernées n'assistent pas à la réunion du CdA et/ou de la Commission pour présenter leur candidature et répondre aux questions des membres.	S17 (mai 2013)	Comité d'application	Terminé - Des lettres ont été envoyées à Djibouti et la RPDC le 26 avril 2013.	
	S17 (para. 83): La Commission DEMANDE à tous les membres ayant des arriérés de contributions de les payer dès que possible afin de ne pas entraver le fonctionnement de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, le Président de la Commission, avec l'aide du Secrétaire exécutif, écrira à chaque CPC ayant des arriérés supérieurs aux contributions pour les deux dernières années pour leur demander de confirmer leur participation à la CTOI, en citant l'Article IV, paragraphe 4 de l'Accord portant création de la CTOI, et pour leur demander de payer leurs contributions dues. Les réponses de ces CPC seront diffusées par le Secrétariat à toutes les CPC, pour discussion lors de la 18 ^e session de la Commission.	S17 (mai 2013)	Secrétariat/Président	Terminé - Lettres distribués à la Sierra Leone, la Guinée, le Yémen, le Soudan, le Pakistan, l'Érythrée et l'Iran en septembre 2013. Des rappels ont été envoyés à tous les pays en février 2014. Seul le Pakistan a répondu.	
	S17 (para. 85): La Commission A DÉCIDÉ que les activités de développement des capacités, y compris des ateliers sur la science (évaluation des stocks), sur le respect des MCG de la CTOI, sur la collecte et la déclaration des données, ainsi que sur la réduction du fossé entre les avis scientifiques et les avis de gestion au sein de la CTOI, soient poursuivies en 2013 et soient financées sur le budget de la CTOI et par des contributions volontaires des membres et des autres parties intéressées	S17 (mai 2013)	Secrétariat	En cours – Missions sur les MCG et les MEP (« PSM ») réalisées par la Section Application (Terminées pour LKA, IDN, MDG, MOZ, TZA, prévues pour MUS & KEN). Atelier sur le processus scientifique de la CTOI (évaluation des stocks) en Thaïlande en mai (20-24 mai 2013) avec le soutien de BOBLME. Membres : la Thaïlande, l'Indonésie, les Maldives, l'Inde, le Sri Lanka et la Malaisie. 2 pays observateurs étaient également présents, à savoir le Bangladesh et le Myanmar.	
	S17 (para. 86): La Commission A NOTÉ que l'augmentation de la participation de scientifiques nationaux ressortissants de CPC en développement aux groupes de travail et au Comité scientifique de la CTOI en	S17 (mai 2013)	Secrétariat	En cours – La Commission a reconstitué le FPR à hauteur de 200.000 \$ US pour 2013.	

#	Actions décidées lors de la 17e Session de la CTOI (6-10 mai 2013)	Adoptée	Responsabilité	Avancement	Échéance
	2012 (46, contre 33 en 2011) est en partie due au FPR, adopté par la Commission en 2010 (Résolution 10/05 <i>Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non contractantes en développement</i>) et DÉCIDE que le FPR devra être maintenu à l'avenir.			Cependant, la Commission doit toujours arrêter un processus pour maintenir le fonds dans le futur, sachant que la résolution 10/05 invite la Commission à le faire en 2012.	
	S17 (para. 87): La Commission a renouvelé sa DEMANDE que le FPR soit séparé du budget principal sous la forme d'un projet distinct et que le Secrétaire exécutif demande que la FAO le dispense des frais de gestion de projet.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	Une demande a été faite auprès de la FAO pour que le Fonds de participation aux réunions soit soumis à un coût de projet de 0%.	
	S17 (para. 88): La Commission DÉCIDE que le règlement pour l'administration du FPR de la CTOI sera modifié pour y inclure un financement pour les présidents et vice-présidents ressortissants d'États côtiers de la CTOI, notant que, sans accès à ce fonds, la capacité des scientifiques des États côtiers en développement à offrir leurs services aux postes de présidents et vice-présidents resterait très limitée. Le texte recommandé par le CPAF10 sera inséré dans le règlement pour l'administration du FPR de la CTOI, dans la section « Critères d'éligibilité ».	S17 (mai 2013)	Secrétariat	Terminé. Rules of Procedure for the administration of the MPF updated. Règles de procédure pour l'administration du FPR à jour. http://iotc.org/fr/documents/règles-et-procédures-pour-la-gestion-du-fonds-de-participation-aux-réunions-de-la-ctoi	
	S17 (para. 90): La Commission DÉCIDE que le FPR (établi par la Résolution 10/05) sera abondé à son niveau initial de 200 000 US\$ pour l'année fiscale (civile) 2013, par le biais de l'allocation de reliquats budgétaires de la CTOI.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	Terminé.	
	S17 (para. 92): La Commission DÉCIDE de discuter de cette question lors du CPAF11 en 2014, et DEMANDE que le Secrétariat fournisse un budget détaillé pour 2014 et 2015, pour adoption. Cela permettrait d'émettre des appels de fonds anticipés pour 2015 à la fin de 2014.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	En cours	
	S17 (para. 93): La Commission DÉCIDE qu'un chargé des pêches (science), travaillant au soutien scientifique, sera recruté par le Secrétariat et que ce poste sera inclus dans le budget de la Commission de façon pérenne.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	Processus de recrutement terminé par le Secrétariat. En attente de l'offre de FAO-HR au candidat retenu.	
	S17 (para. 98) La Commission A APPROUVÉ la version mise à jour du document sur les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations découlant du rapport du Comité d'évaluation des performances, présentées à l' Annexe XV [Rapport S17]. La Commission a chargé le Secrétariat de veiller à ce que le tableau révisé soit fourni aux comités concernés, avant leurs prochaines sessions et en accord avec le Règlement intérieur de la CTOI..	S17 (mai 2013)	Secrétariat	En cours – Cela a été fait en 2012 et 2013 et sera effectué en 2014.	
	S17 (para. 101): La Commission DÉCIDE qu'une seconde évaluation des performances de la CTOI sera réalisée en 2014, dont les termes de référence	S17 (mai 2013)	Secrétariat	Circulaire 2013/85 – Groupe de travail formé et proposition de TdR	

#	Actions décidées lors de la 17e Session de la CTOI (6-10 mai 2013)	Adoptée	Responsabilité	Avancement	Échéance
	seront élaborés par les CPC intéressées et diffusés pour validation par le biais d'une circulaire de la CTOI.			diffusée.	
	S17 (para. 104): La Commission A DÉCIDÉ d'examiner la proposition d'intégrer les résolutions 01/02, 01/03, 03/03, 05/03 et 07/01 et la recommandation 05/07 dans des résolutions existantes avant d'être remplacées/révoquées et A CHARGÉ les membres intéressés, en liaison avec le Secrétariat de la CTOI, d'amender les MCG en fonction des résolutions existantes concernées, pour examen par la Commission lors de la 18e session de la Commission en 2014.	S17 (mai 2013)	CPC intéressées & Secrétariat	En cours.	
	S17 (para. 105): La Commission A EXAMINÉ et ADOPTÉ une structure révisée pour la version papier du recueil : ordre chronologique inverse des MCG actives, contenus, index de toutes les MCG (actives et remplacées). Le Secrétariat de la CTOI mettra à jour les références au sein des MCG actives en fonction des amendements apportés au point précédent. Il fut également décidé qu'il serait possible, dans l'avenir, d'élaborer un recueil des MCG actives avec une structure par thèmes.			En cours – Nouveau recueil publié le 15 septembre 2013. Il sera à nouveau révisé le 13 novembre. Prochaine étape : le Groupe de travail envisagera un recueil organisé par structure et une revue juridique.	
	S17 (para. 106): La Commission DEMANDE que le Secrétariat de la CTOI facilite un examen juridique des MCG, en particulier pour identifier d'éventuelles incompatibilités entre les MCG restantes et l'Accord portant création de la CTOI, le Règlement intérieur révisé et le droit international, d'ici à la 18 ^e session. La Commission n'a pas alloué de fonds sur le budget de la CTOI en 2013 et 2014 pour la réalisation de cette tâche.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	Pas mis en œuvre pour des raisons de contraintes budgétaires.	
	S17 (para. 110): La Commission A NOTÉ la recommandation n°4 du groupe de travail sur le recueil et DÉCIDE d'examiner la proposition de transférer les cinq résolutions suivantes, de nature administrative ou de procédure, dans le Règlement intérieur lors de sa révision prochaine, en tenant compte de toute éventuelle modernisation nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> a) Résolution 98/05 <i>Relative à la coopération avec des parties non contractantes</i> b) Résolution 02/09 <i>Mise en place du comité permanent d'administration et des finances (CPAF)</i> c) Résolution 03/02 <i>Sur les critères visant à l'octroi du statut de partie coopérante non contractante</i> d) Résolution 10/05 <i>Sur la mise en place d'un Fonds de participation</i> 			En cours : Une CPC devra prendre l'initiative sur cette décision. La Circulaire CTOI 2014-12 a fourni des informations aux CPC sur ce sujet.	

#	Actions décidées lors de la 17e Session de la CTOI (6-10 mai 2013)	Adoptée	Responsabilité	Avancement	Échéance
	<p><i>aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non contractantes en développement</i></p> <p>e) Résolution 10/09 <i>Concernant les fonctions du Comité d'application</i></p>				
	S17 (para. 115): La Commission a EXAMINÉ 24 propositions et ADOPTÉ 11 mesures de conservation et de gestion.			Circulaire 2013-49 - MCG adoptées par la CTOI lors de sa 17 ^e session et Circulaire 2013-87 - Entrée en vigueur des MCG.	
	S17 (para. 139): La Commission A RAPPELÉ que le Secrétariat de la CTOI est actuellement le dépositaire des données de la SIOFA, dans la mesure où celle-ci n'a pas encore de secrétariat. Dans ce contexte, il FUT DÉCIDÉ que la CTOI s'efforcera d'être représentée lors de la première session plénière de la SIOFA, pour mieux appuyer le fonctionnement de cette nouvelle ORGP.	S17 (mai 2013)	Secrétariat	Le Secrétariat de la CTOI a participé à la première réunion de SIOFA, à Melbourne, Australie.	
	S17 (para. 144): La Commission DÉCIDE que le CPAF11 se tiendra le jour précédant la réunion de la Commission, afin que 5 jours pleins puissent être alloués aux délibérations de la Commission.	S17 (mai 2013)	Secrétariat		